

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli le 6 décembre 2022 à compter de 15 h 00, sous la présidence de M. Georges Guénard.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **Sont présents**

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis

### **Sont aussi présent**

M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie
M. Joël Tremblay	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-greffier	Régie

### **Sont absents**

M. Sébastien Lévesque	Maire de Sainte-Irène	MRC de La Matapédia
M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2022-53**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022
4. Comptes à payer
5. Liste des comptes à recevoir

6. États financiers mensuels
7. Adoption calendrier des rencontres 2023
8. Adoption grille salariale 2023
9. Multiplateforme
  - 9.1 Suivi
  - 9.2 Révision des coûts du projet
  - 9.3 PTMOBC-vérification GES
10. Contrat de transport – JAFFA – année d’option 2023
11. Transbordement et traitement-2024
12. Étude de regroupement des collectes et écocentres
  - 12.1 FRR-Volet 4
  - 12.2 Offre de service Mallette
13. Divers
  - a) Agent Vert
14. Levée de l’assemblée

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022**

#### **Résolution 2022-54**

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2022 tel que présenté.

### **4. Comptes à payer**

#### **Résolution 2022-55**

Prélèvements	# 847 à 853	13 867.59 \$
Dépôts directs et prêts	# 500232-500254	483 764.55 \$
Prêt Komatsu		8 190.62 \$
Salaires	# 501654-501678	19 209.32 \$
Total		525 032.08 \$

De ce total, un montant de 4 261.27 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l’unanimité d’accepter les comptes à payer d’octobre et novembre 2022 pour un grand total de 525 032.08 \$.

## **5. Liste des comptes à recevoir**

### **Résolution 2022-56**

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le dépôt des comptes à recevoir du 28 novembre 2022.

## **6. États financiers mensuels**

M. Vincent Dufour présente les états financiers d'octobre et novembre 2022.

## **7. Adoption calendrier des rencontres 2023**

### **Résolution 2022-57**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres 2023 suivant :

- Mardi 24 janvier 2023, 15h00, à la MRC de La Matapédia
- Mardi 21 mars 2023, 15h00, à la MRC de La Mitis
- Mardi 23 mai 2023, 15h00, à la MRC de La Matapédia
- Mardi 4 juillet 2023, 15h00, à la MRC de La Mitis
- Mardi 26 septembre 2023, 15h00, à la MRC de La Matapédia
- Mardi 5 décembre 2023, 15h00, à la MRC de La Mitis

Un avis public paraîtra dans une édition des journaux régionaux de décembre, conjointement avec le calendrier de la MRC de La Mitis.

## **8. Adoption grille salariale 2023**

### **Résolution 2022-58**

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter la grille salariale 2023 tel que présentée.

## **9. Multiplateforme**

### **9.1 Suivi**

M. Vincent Dufour informe le comité des points suivants concernant le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse :

- Les questions manquantes du MELCCFP ont été reçues le 9 novembre 2022. Une analyse est faite avec le consortium GBi-SNC-Lavalin afin de planifier les analyses supplémentaires nécessaires et la planification des réponses;
- Un plan d'action a été proposé la municipalité de Saint-Moïse afin de créer un meilleur accompagnement des membres du conseil municipal concernant les questions fréquentes des résidents;
- Un appel d'offres conjoint est en cours par la MRC de La Nouvelle-Beauce avec la MRC de Bellechasse pour l'acquisition d'un convoyeur d'alimentation, toujours conditionnel à la réalisation du projet;
- Considérant les délais dans l'évaluation environnementale, il devient impossible que le site soit en opération le 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'automne 2024 ou l'hiver 2025 devient le nouvel échéancier.

## **9.2 Révision des coûts du projet**

### **Résolution 2022-59**

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité de mandater GBi afin d'effectuer la mise à jour de l'estimé financier du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles au coût de 9 960 \$ avant taxes, tel que proposé dans l'offre de service OS 22-1235.

### **9.3 PTMOBC-vérification GES**

Point remis à la prochaine rencontre.

## **10. Contrat de transport – JAFFA- année d'option 2023**

### **Résolution 2022-60**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a un contrat avec Exploitation JAFFA pour le transport des déchets et des matières organiques en vertu de la résolution 2020-34;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis de transport 2020-01 est pour une durée de 2 ans et 7 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2022, avec possibilité de renouveler une fois le contrat pour une période supplémentaire d'un an, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminant se terminant le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire utiliser cette année d'option.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de transport avec Exploitation JAFFA pour l'année 2023 conformément à l'utilisation de l'année d'option prévue au devis 2020-01.

### **11. Transbordement et traitement - 2024**

M. Vincent Dufour informe le comité que la Régie a trois contrats se terminant le 31 décembre 2023 concernant le transbordement et le traitement des déchets et matières organiques, soit :

- L'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna;
- L'entente avec la SÉMER pour le traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de Cacouna;
- Contrat avec Exploitation JAFFA pour le transport des déchets et matières organiques entre le Centre de Transfert Matapédia-Mitis et Cacouna (année d'option).

Considérant l'incertitude sur la date de mise en opération de la Multiplateforme, une décision devra être prise en 2023 concernant :

- La durée et la nature des ententes pour l'enfouissement des déchets et le traitement des matières organiques après décembre 2023;
- Le cas échéant, la durée et les modalités de l'appel d'offres pour le transport des déchets et des matières organiques.

### **12. Étude de regroupement des collectes et écocentres**

#### **12.1 FRR-Volet 4**

#### **Résolution 2022-61**

**CONSIDÉRANT QUE** dans La Matapédia et La Mitis :

- La compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;
- La compétence de traitement des matières résiduelles est au niveau de la MRC avec un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis);

- La gestion des écocentres est déléguée respectivement à l'ÉcoSite de La Matapédia et à l'Écocentre de La Mitis.

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle d'une MRC ou d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

**CONSIDÉRANT** la résolution CM 2020-142 de la MRC de La Matapédia afin « d'adresser une demande à la RITMR Matapédia-Mitis pour qu'elle réalise une étude de faisabilité de gestion intégrée des écocentres des deux MRC par la Régie » et les avantages potentiels à un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT** le projet présentement en évaluation de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis dans la municipalité de Saint-Moise, qui comprendra un lieu d'enfouissement technique, une plateforme de compostage et un écocentre;

**CONSIDÉRANT** le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la RITMR Matapédia-Mitis en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis par la résolution CM 21-10-277, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale était l'une des priorités d'action locale définit;

**CONSIDÉRANT QUE** d'évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie est l'une des mesures prises pour atteindre cet objectif;

**CONSIDÉRANT** les résolutions CM 2022-187 de la MRC de La Matapédia et CM-22-10-203 de la MRC de La Mitis donnant un mandat à la Régie afin de réaliser une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles qui comprendrait 2 volets :

- Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
- Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.

**CONSIDÉRANT** les résolutions CM 2022-188 de la MRC de La Matapédia et CM-22-10-204 de la MRC de La Mitis afin d'autoriser la Régie à faire le dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :

Axe Coopération intermunicipale dans le cadre d'une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Régie s'engage à participer au projet d'une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles en 2 volets :
  - Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
  - Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.
- **D'autoriser** la Régie au dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale dans le cadre d'une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles;
- **QUE** la Régie accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **D'autoriser** M. Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, comme signataire de tout document relatif à ce projet et cette demande d'aide financière.

## **12.2 Offre de service de Mallette**

### **Résolution 2022-62**

**CONSIDÉRANT QUE** dans La Matapédia et La Mitis :

- La compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;
- La compétence de traitement des matières résiduelles est au niveau de la MRC avec un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis);

- La gestion des écocentres est déléguée respectivement à l'ÉcoSite de La Matapédia et à l'Écocentre de La Mitis.

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle d'une MRC ou d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

**CONSIDÉRANT** la résolution CM 2020-142 de la MRC de La Matapédia afin « d'adresser une demande à la RITMR Matapédia-Mitis pour qu'elle réalise une étude de faisabilité de gestion intégrée des écocentres des deux MRC par la Régie » et les avantages potentiels à un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT** le projet présentement en évaluation de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis dans la municipalité de Saint-Moise, qui comprendra un lieu d'enfouissement technique, une plateforme de compostage et un écocentre;

**CONSIDÉRANT** le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la RITMR Matapédia-Mitis en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis par la résolution CM 21-10-277, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale était l'une des priorités d'action locale définie;

**CONSIDÉRANT QUE** d'évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie est l'une des mesures prises pour atteindre cet objectif;

**CONSIDÉRANT** les résolutions CM 2022-187 de la MRC de La Matapédia et CM-22-10-203 de la MRC de La Mitis donnant un mandat à la Régie afin de réaliser une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles qui comprendrait 2 volets :

- Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
- Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Mallette pour cette étude.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- De donner un mandat à Mallette afin de faire au montant de 50 295 \$, avant taxes, une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles en 2 volets :
  - Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
  - Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.
- D'autoriser Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, comme signataire des documents relatifs à cette entente.

## **13. Divers**

### **a) Agent Vert**

M. Vincent Dufour informe le comité qu'après analyse, il a été impossible de faire cadrer le projet d'agent vert dans le budget PGMR de la MRC de La Mitis à des coûts raisonnables. Une solution afin d'atteindre les objectifs du projet sera examinée.

## **14. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 2022-63**

Il est proposé par M. Georges Deschênes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h35.

---

Georges Guénard  
Président

---

Vincent Dufour  
Coordonnateur de la Régie